

# Engagé-es au quotidien pour les bibliothèques, la recherche et la culture !

VOTEZ



**VOTER SNASUB-FSU,**  
C'EST VOTER POUR DES COLLÈGUES ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN,  
COMPÉTENTS, DYNAMIQUES ET OFFENSIFS.

Membre de la Fédération syndicale unitaire (FSU), le SNASUB-FSU défend les statuts et les conditions de travail des personnels des bibliothèques, dans les établissements, dans les instances et au cœur des mobilisations.

En CAPN, que vous soyez ou non syndiqué, si vous demandez votre mutation, si vous êtes promuvable, ils font valoir vos droits. Si vous êtes victime d'autoritarisme, voire de harcèlement, ils vous soutiennent.

**VOTER SNASUB-FSU,**  
C'EST AGIR POUR LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS ET  
CONTRE L'AUSTÉRITÉ.

AVEC LA FSU, LE SNASUB-FSU participe activement aux luttes pour la défense des services publics, des salaires et des retraites, contre les suppressions de postes et le recours aux emplois précaires. Il revendique la création de postes statutaires pour améliorer les services offerts et les conditions de travail des personnels et pour lutter contre le stress et la souffrance au travail. Avec la FSU, il revendique une réforme fiscale qui permettrait de mobiliser les dizaines de milliards d'euros nécessaires, en taxant les dividendes des actionnaires, la spéculation financière et la fraude fiscale pour que la répartition de ces richesses soit orientée vers l'intérêt général.

**VOTER SNASUB-FSU,**  
C'EST RÉAFFIRMER L'IMPORTANCE DES CAP ET DES CHSCT  
MENACÉS PAR LE PROGRAMME « ACTION PUBLIQUE 2022 ».

Le gouvernement prépare une attaque gravissime contre nos services publics, avec le programme « Action publique 2022 » qui s'attaque au paritarisme et vise à substituer le contrat au statut et à individualiser les salaires et les carrières des agents publics.

Retirer aux CAP le contrôle sur l'ensemble des opérations de gestion collective des carrières (mutations, promotions, ...), les réduire à des instances de recours, donnerait tout pouvoir aux chefs d'établissements. Les commissaires paritaires sont les derniers remparts contre l'arbitraire.

Supprimer les CHSCT, en les intégrant aux comités techniques, permettrait aux employeurs publics de s'affranchir de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail. Associer les fonctionnaires, par l'intermédiaire de leurs représentants, à la gestion collective et à l'organisation des services publics est un des fondements de la fonction publique.

Contourner les élu-es des personnels, garants de l'égalité de traitement des agents, instituerait l'arbitraire et l'inégalité comme principes de gestion.

**VOTER SNASUB-FSU, C'EST REFUSER CE PROGRAMME  
MORTIFÈRE POUR LA FONCTION PUBLIQUE.**

AVEC LA FSU, AVEC LE SNASUB-FSU,  
RÉAFFIRMEZ VOTRE ATTACHEMENT AU PARITARISME

29  
NOV

>

06  
DÉC

FAITES-VOUS ENTENDRE

**Votez SNASUB-FSU !**



## IGNORÉS, MÉPRISÉS, SOUS-PAYÉS : ÇA SUFFIT !

La fusion des grades de magasinier de 1<sup>re</sup> classe et de principal de 2<sup>e</sup> classe, instaurée par le protocole PPCR, a raccourci et fluidifié un peu la carrière des magasiniers, mais la revalorisation des grilles indiciaires n'a pas permis une augmentation significative des salaires. À peine dégelé, le point d'indice, gelé depuis 2010, est déjà recongelé ! Pour le SNASUB-FSU, l'indépendance de votre rémunération est révélatrice du manque de considération et de reconnaissance de l'institution à votre égard.

## LE SNASUB-FSU SE BAT POUR UNE REQUALIFICATION MASSIVE EN B.

Avec l'évolution rapide des métiers des bibliothèques, nombre d'entre vous se retrouvent à exercer des fonctions et des responsabilités relevant de la catégorie B, voire A, sans en avoir le statut ni, évidemment, la rémunération. Effet pervers : il devient quasiment impossible pour un agent chargé de simples tâches de magasinage d'être promu. Pour répondre aux besoins du service public et mettre en cohérence les missions assurées, les emplois occupés et la rémunération, le SNASUB-FSU revendique une requalification massive des emplois de magasinier en B.

## POUR LE SNASUB-FSU, OBTENIR SA MUTATION NE DOIT PAS RELEVER DU PARCOURS DU COMBATTANT !

Alors que votre droit à mutation est menacé par les recrutements locaux sans concours, la gestion malthusienne et aléatoire des « droits d'entrée » au ministère de la Culture, les choix sélectifs des chefs d'établissements..., le SNASUB-FSU se bat pour que muter reste un droit.

Le SNASUB-FSU s'oppose au « Programme action publique 2022 » qui menace gravement le paritarisme.

## AVEC VOUS, LE SNASUB-FSU REVENDIQUE :

- la requalification massive des emplois de magasinier en bibliothécaire assistant spécialisé.
- la création d'un corps de magasinier à un seul grade, avec une grille indiciaire revalorisée et, dans l'immédiat, l'augmentation des taux de promotion pour permettre à toutes et tous de partir en retraite à l'indice le plus élevé.
- une gestion transparente des carrières fondée sur des barèmes pour les promotions et les mutations.
- le dégel du point d'indice, sa revalorisation et sa réindexation sur les prix.
- la mise en œuvre effective des mesures salariales prévues par le protocole PPCR et différées à 2019, au mépris des engagements.
- le retrait du RIFSEEP et l'intégration des primes, préalablement alignées sur le montant le plus favorable, dans le traitement indiciaire.
- l'attribution de postes et de budgets à la hauteur des besoins.
- le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel de la filière bibliothèques.

**29** > **06**  
NOV DÉC

POUR AGIR ENSEMBLE  
**Votez SNASUB-FSU !**